

## Toulouse Métropole rejoint un partenariat européen pour préparer la mobilité de demain avec Urban Air Mobility

Toulouse Métropole fait progresser les applications environnementales en s'appuyant sur les capacités de télédétection issues de l'utilisation des drones dans le cadre de son ambition de mobilité aérienne urbaine de nouvelle génération.

L'initiative Urban Air Mobility (UAM) du Partenariat Européen d'Innovation sur les Villes et Communautés Intelligentes (EIP-SCC), soutenue par la Commission européenne, vise à rassembler villes, citoyens, entreprises, acteurs de la recherche et autres parties prenantes, afin d'accélérer les études pratiques pour la mise en œuvre dès 2019 des premières expérimentations. L'initiative est coordonnée par Airbus, avec l'appui des partenaires institutionnels européens Eurocontrol et AESA (l'Agence européenne de la sécurité aérienne). L'initiative "UAM" repose avant tout sur une approche centrée sur la ville, avec un ensemble diversifié de projets de démonstration à venir au sein de villes et régions intelligentes. L'objectif est de développer conjointement, par le biais d'une coopération horizontale entre divers acteurs du territoire, des solutions concrètes de mobilité urbaine aérienne (mobilité intra et interurbaine), ayant un impact réel en termes de problématiques territoriales.

Le Manifeste d'Intention a été officiellement signé mercredi 19 septembre 2018 au siège de Toulouse Métropole par François Chollet, vice-président de Toulouse Métropole, représentant Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole, et par les représentants de la Région Occitanie, de la préfecture de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne, de Tisséo-Collectivités, des Services de Navigation Aérienne, du CHU de Toulouse, de l'ENAC, du Cerema, de la Caisse des Dépôts et des Consignations, de l'Aéroport Toulouse Blagnac, d'Eurocontrol et d'Airbus.



Toulouse Métropole s'inscrit donc véritablement comme l'un des territoires pionniers en Europe sur le développement de la troisième dimension de la mobilité urbaine.

Si l'initiative "UAM" mobilise en partie les spécialistes des secteurs de l'aéronautique et des applications spatiales, elle repose avant tout sur une approche centrée sur la ville et le développement urbain. Les différents projets d'accélération de l'innovation qui seront lancés auront donc pour objectif non seulement la démonstration technologique, mais surtout le développement de nouveaux services pour le territoire. L'ambition partagée par l'écosystème toulousain mobilisé sur ce projet est donc de développer conjointement des solutions concrètes de mobilité aérienne urbaine (intra-urbaine et interurbaine) ayant un réel impact en termes de problématiques territoriales.

« Avec une croissance démographique et économique parmi les plus fortes en France et en Europe (+15 000 nouveaux habitants chaque année), Toulouse Métropole fait face à de nombreux défis. En matière de transports, la congestion et la pollution qu'elle génère nous oblige à imaginer dès maintenant des solutions de mobilité plus durables. Une opportunité pour Toulouse qui dispose d'un écosystème d'une grande richesse en matière de mobilité de futur, de systèmes de transport intelligents (ITS) et de véhicules autonomes et connectés. Ces secteurs émergents sont au cœur de notre stratégie en faveur de l'innovation et du développement économique. A côté du "Projet Mobilités 2030" porté par Tisséo-Collectivités, un programme structurant de près de 4 milliards d'euros, l'objectif est donc d'encourager la mise en œuvre de nouveaux services de mobilité dont l'UAM est un levier à fort enjeu, et ce dans une approche globale de développement urbain responsable et durable », explique Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole.

L'implication de Toulouse Métropole dans cette initiative européenne se fera dans la continuité et en cohérence avec le "Projet Mobilités 2020.2025.2030", porté par Tisséo-Collectivités, représentant un programme d'investissement de 3,8 milliards d'euros. A cette fin, Toulouse Métropole a établi les priorités suivantes, en adoptant une approche étape par étape, pour une intégration durable de la mobilité aérienne sur son territoire :

- Le "remote sensing": utilisation de drones pour des applications environnementales ou services urbains (trafic management, qualité de l'air, monitoring des infrastructures ...), pour répondre à des besoins de supervision du territoire,
- Les services d'urgence et d'intervention rapide (en matière sanitaire, médicale, sécurité),
- La logistique urbaine : pour expérimenter la prise en charge de produits et services spécifiques pour lesquels la technologie drones pourrait compléter la chaîne de valeur déjà existante, dans une logique du premier / dernier kilomètre.

La faisabilité de la mise en place de ces solutions sera étudiée en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels tels que DGAC, Eurocontrol et l'Agence Européenne de la sécurité Aérienne (AESA). De nombreux partenaires ont également signé le Manifeste d'Intention : autorités publiques, industriels, start-up, laboratoires de recherche, clusters...

Parmi les partenaires intéressés pour soutenir le projet UAM à Toulouse :

- Préfecture de Région / Préfecture de la Haute-Garonne
- Tisséo-Collectivités
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC/DSAC et DGAC/DSNA)
- Aéroport Toulouse Blagnac
- Caisse des Dépôts et des Consignations

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Groupement d'Intérêt Scientifique Micro-drones
- Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (CHU)
- Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)
- Fédération de Recherche ONERA ENAC ISAE-SUPAERO
- Airbus
- Aerospace Valley
- AirMap
- Delair
- EDEIS
- ESSP
- ADEME
- Electric Visionary Aircrafts (EVA)
- Institut Aéronautique et Spatial (IAS)
- Involi
- IRT Saint-Exupéry
- ISAE-Supaero
- LAAS-CNRS
- M3 Systems
- ONERA
- Oppidea
- Safran
- Sopra Steria
- Telespazio France
- Thales
- Unifly
- VIPAIR-e

---

### Plus d'informations

#### **Initiative Mobilité Aérienne Urbaine**

Télécharger la version anglaise (*format.pdf*)

---

---

## A PROPOS DU CEREMA

Un établissement public pour le développement et la cohésion des territoires  
Le Cerema est un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires au service de l'État et des collectivités territoriales.  
Il dispose d'un ancrage territorial fort et est capable de faire le lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques dans chacun de ses 9 champs d'action complémentaires :

- aménagement et cohésion des territoires,
- ville et stratégies urbaines,
- transition énergétique et climat,
- environnement et ressources naturelles,
- prévention des risques,
- bien-être et réduction des nuisances,
- mobilité et transport,
- infrastructures de transport,
- habitat et bâtiment.



La vocation du Cerema est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer le quotidien des citoyens.

L'établissement est placé sous la double tutelle des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires. Il développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui siègent au conseil d'administration et au conseil stratégique du Cerema. Ces deux instances participent à l'élaboration du programme d'activité.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'établissement met en oeuvre des activités d'expertise et d'ingénierie, d'évaluation, de méthodologie, d'innovation, d'essais et de contrôle, de recherche, de certification et de normalisation. Le Cerema diffuse également largement ses connaissances au travers de nombreuses publications, de colloques et journées techniques, de formations ou de sites web.

Pour en savoir + rendez-vous sur notre site internet : [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



#### CONTACT PRESSE

Anouk GAUBERT – Responsable du service communication du siège  
T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10  
[anouk.gaubert@cerema.fr](mailto:anouk.gaubert@cerema.fr)